



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

49/057

**Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA3/14 portant inscription au titre des monuments historiques**

de : – 5 bancs doubles (soit 10 bancs), fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier, bois menuisé et sculpté, auteur/atelier : dessin de Beignet, réalisation Moisseron et André

– 51 bancs simples à balustres et leurs agenouilloirs (17 à 9 places, 34 à 6 places), fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier, bois menuisé et sculpté

**Conservés dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à la commune de Beaufort-en-Anjou.**

Le préfet de la région Pays de la Loire  
préfet du département de la Loire-Atlantique  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/DRAC/163 du 20 avril 2023 portant délégation de signature, de M. Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire, à M. Marc Le Bourhis, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire,

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 29 avril 2022,

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**considérant** que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**arrête :**

**Article 1er :** Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants (clichés annexés) :

– 5 bancs doubles (soit 10 bancs), fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier, bois menuisé et sculpté, auteur/atelier : dessin de Beignet, réalisation Moisseron et André

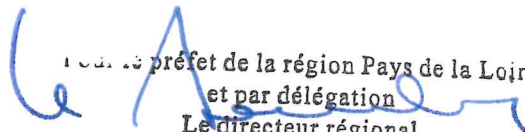
– 51 bancs simples à balustres et leurs agenouilloirs (17 à 9 places, 34 à 6 places), fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier, bois menuisé et sculpté

Conservés dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à la commune de Beaufort-en-Anjou.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

**Article 3 :** Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 16 MAI 2023

  
Le préfet de la région Pays de la Loire  
et par délégation  
Le directeur régional  
des affaires culturelles

**Marc Le Bourhis**

**Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA3/14**

PM49006262

**– 5 bancs doubles (soit 10 bancs), fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier, bois menuisé et sculpté, auteur/atelier : dessin de Beignet, réalisation Moisseron et André**

Conservés dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à la commune de Beaufort-en-Anjou.

*Les bancs sont placés dans le chœur de l'église, entre les grosses colonnes sur lesquelles s'appuient les grilles fixes reposant sur des murets de pierre. Les cinq bancs arrière s'appuient contre ces murets ; leurs dossiers sont répartis en huit parties scandés par quatre balustres engagés ; sur chaque côté une joue chantournée s'appuie contre la base de la colonne. Au-devant de chacun des cinq bancs s'élève un autre pan également compartimenté par trois balustres, sur lequel s'adosse le banc antérieur reposant sur trois pieds. Les panneaux sculptés reprennent les motifs néo-renaissance de cuirs découpés présents sur les deux grandes stalles à deux places (également dans cet espace du chœur) mais aussi ceux du banc d'œuvre. -> PM49003504*

L'architecte angevin Auguste Beignet, auteur de l'église de Notre-Dame de Beaufort, achevée en 1879, a dessiné le mobilier intérieur qu'il soit de pierre ou de bois, dont la réalisation a été confiée à des artistes et artisans locaux entre 1880 et 1896. Ces bancs font partie intrinsèque du mobilier voulu par Auguste Beignet.



**– 51 bancs simples à balustres et leurs agenouilloirs (17 à 9 places, 34 à 6 places), fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mobilier, menuiserie et sculpture**

Conservés dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à la commune de Beaufort-en-Anjou.

*Les bancs sont placés dans le fond de la nef et dans le bras sud du transept. De deux longueurs différentes, ils respectent le même dessin d'une assise taillée dans une seule planche de bois reposant sur un piétement à volute à l'avant et des petits poteaux à l'arrière. Le dossier est très simple à cadre de bois évidé et doubles balustres marquant les travées des places. Les agenouilloirs comme les bancs sont solidarités par des barres transversales sur lesquels ils sont fixés garantissant ainsi la stabilité des bacs.*

*L'architecte angevin Auguste Beignet avait dessiné les riches bancs de la nef réalisés par Foucault de Longué et Alexandre d'Angers entre 1880 et 1896. Sans que l'on connaisse la date précise mais que l'on peut situer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ces bancs plus simples ont été ajoutés pour répondre à l'utilisation de l'église par une population nombreuse. Le soin apporté à leur création s'adapte très bien à la richesse des bancs de Beignet.*



